



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION  
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

**N° 2**

**Objet : Cession de terrains au profit de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes**

Le 7 novembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Damien DELAVOIE
- M. Jean-Marc LESPADÉ

**Représentant la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud**

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST
- M. Lionel COUTURE
- M. Jean-François MONET
- M. Pierre PECASTAINGS

**Avaient donné procuration** :

- M. Dominique COUTIERE à M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE à M. Olivier MARTINEZ

**Etaient excusés** :

- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN
- M. Hervé BOUYRIE
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. André JAKUBIEC

**Etaient également présents** :

- Pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour la SPL Domolandes : M. Hervé NOYON, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
  - M. Eric SARGIACOMO : Direction des Entreprises et des Initiatives Economiques
  - MM. François RAMBEAU et Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »



## Le Comité Syndical,

VU les délibérations du Comité syndical n° 7 en date du 15 juin 2012 et n° 9 du 23 juin 2014 portant acquisition auprès de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL) respectivement de 44 ha 44 a 29 ca et de 61 ha 51a 19ca de terrains nus situés dans le quadrant Sud-Est ainsi qu'au Nord de la ZAC Atlantisud de part et d'autre de l'autoroute A63 à Saint-Geours-de-Maremne, ensemble les actes notariés en date des 28 janvier 2013 et 3 novembre 2014,

CONSIDERANT que la SATEL souhaite acquérir auprès du Syndicat Mixte les parcelles décrites ci-dessous sises sur le territoire de la commune de Saint-Geours-de-Maremne et représentant une superficie totale de 87 839 m<sup>2</sup>, en vue de leur prochaine commercialisation dans le cadre de l'opération d'aménagement Atlantisud :

- Section AR 102 : 1 000 m<sup>2</sup>
- Section AR 114 : 40 149 m<sup>2</sup>
- Section AR 115 : 28 810 m<sup>2</sup>
- Section AR 117 : 15 880 m<sup>2</sup>
- Section AR 118 : 2 000 m<sup>2</sup>

CONSIDERANT que le prix de cession de ce tènement foncier, s'élevant à hauteur de 7,59 € HT/m<sup>2</sup>, comporte notamment les frais afférents de portage financier pris en charge par le Syndicat Mixte,

VU les avis émis par le service des Domaines en date des 22 juillet 2022, 16 et 23 août 2022 concernant la valeur vénale des parcelles sises à Saint-Geours-de-Maremne cadastrées Section AR 102, 114, 115, 117 et 118,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

### DECIDE :

- d'approuver la cession des parcelles sises sur le territoire de la commune de Saint-Geours-de-Maremne figurant dans le tableau ci-dessous au profit de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL) ayant son siège 242 boulevard Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Paul-lès-Dax, au prix de 7,59 HT/m<sup>2</sup> :

Section	N°	Contenance (m <sup>2</sup> )
AR	102	1 000 m <sup>2</sup>
AR	114	40 149 m <sup>2</sup>
AR	115	28 810 m <sup>2</sup>
AR	117	15 880 m <sup>2</sup>
AR	118	2 000 m <sup>2</sup>

- de préciser que les frais notariés et autres frais divers sont pris en charge par la SATEL,
- et de donner délégation au Président du Syndicat Mixte pour entreprendre les démarches nécessaires et prendre toutes décisions afférentes à cette cession.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON